



# Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 30 août 2023

Présents : Mesdames les Conseillères ARBOGAST Sylvie, BIRGY LOZANO Odile, DIEMER Annie, OUVRARD Sophie, RITTER Anne, TERNOY Doris  
Messieurs les Conseillers BRUN Etienne, KRATZ Lucien, MEPIEL Emmanuel, MULLER Olivier, NIEDERST Jean-Louis, SEIFERT Daniel, ZEISSLOFF Patrick

Absents excusés : Madame SCHMIDT Aurélie, Monsieur MEYER Jean, Monsieur MEPIEL Emmanuel

Pouvoirs : Madame SCHMIDT Aurélie a donné pouvoir à Monsieur MULLER Olivier  
Monsieur MEYER Jean a donné pouvoir à Monsieur KRATZ Lucien  
Monsieur MEPIEL Emmanuel a donné pouvoir à Madame ARBOGAST Sylvie

Secrétaire de séance : Madame KOCH Chloé, Secrétaire Générale

## Ordre du jour :

Vu l'ordre du jour annoncé dans la convocation du 24 août 2023 :

1. Attribution des lots 5 et 11 du marché de travaux pour la rénovation de la salle polyvalente et la construction accolée d'un périscolaire (MAPA 1-2023)
  2. Mise à jour du plan de financement du projet
  3. Décision modificative n° 2
  4. Chasse
  5. Mise à jour concernant la zone nature
  6. Programme de voirie 2024
  7. Renouvellement de la commission de contrôle des listes électorales
  8. Poste d'agent technique territorial
- Divers et comptes-rendus.

Madame le Maire propose d'ajourner le point 5 (vu que Monsieur ROSER n'a pas confirmé le nouveau plan proposé) et d'ajouter un point sur la nomination d'un déontologue.  
Le Conseil Municipal donne son accord.

### **1. Attribution des lots 5 et 11 du marché de travaux pour la rénovation de la salle polyvalente et la construction accolée d'un périscolaire (MAPA 1-2023) et récapitulatif de l'attribution de ce marché (délibération n° 48/2023)**

Vu le nouveau travail du COPIL (Comité de Pilotage) au sujet du projet de rénovation de la salle polyvalente et de construction accolée d'un périscolaire de 80 places,

Vu la publication du MAPA 1/2023 pour les travaux de rénovation de la salle polyvalente et la construction accolée d'un périscolaire de 80 places,

Vu les diverses réunions de la Commission d'Appel d'Offres et du COPIL,

Vu les analyses des offres réceptionnées au titre du MAPA 1/2023,

Vu l'attribution des lots 1 à 4, 6 à 10 et 12 à 23 lors du Conseil Municipal du 7 août 2023 par délibération n° 45/2023,

Vu la nouvelle publication du lot 5 du MAPA 1/2023 et vu les négociations effectuées pour les lots 5 et 11 et les analyses des offres négociées,

Après analyse, la Commission d'Appel d'Offres propose de retenir les entreprises suivantes :

LOTS - DESIGNATION		ESTIMATION DCE 2 en € HT	Attributions du 7/08/2023 et du 30/08/2023	
			Entreprises	Prix
05	FONDATIONS SPECIALES PAR PIEUX	129 693,63	SOLETANCHE BACHY AVEC PSE PIEUX VISSER MOULES 2ème consultation	119 780,00
11	MENUISERIE EXTERIEURE ALUMINIUM - OCCULTATION - STORES	435 179,75	HELLUY	352 160,00

Madame le Maire propose de retenir les deux entreprises telles que susmentionnées.

Suite à l'attribution des lots manquants tels que susmentionnés, voici le tableau général d'attribution des lots de travaux pour le MAPA 1/2023 relatif à la rénovation de la salle polyvalente et la construction accolée d'un périscolaire :

LOTS - DESIGNATION		ESTIMATION DCE 2 en € HT	Attributions du 7/08/2023 et du 30/08/2023	
			Entreprises	Prix
01a	DEMOLITION - DESAMIANTAGE HANGAR	9 000,00	LOT DEJA ATTRIBUÉ (TERRASSEMENT JUNG)	9 000,00
01b	DEMOLITION - DESAMIANTAGE SALLE POLYVALENTE	73 467,68	TERRASSEMENT JUNG	65 427,07
02	TERRASSEMENT - VOIRIE - AMENAGEMENTS EXTERIEURS	170 374,41	GCM	192 082,70

03	ESPACES VERTS ET MOBILIERS	68 390,80	THIERRY MULLER	53 988,45
04	GROS-ŒUVRE	912 743,34	WIMMER avec variante	1 079 875,83
05	FONDACTIONS SPECIALES PAR PIEUX	129 693,63	SOLETANCHE BACHY AVEC PSE PIEUX VISSÉS MOULES 2ème consultation	119 780,00
06	DOUBLE MUR BRIQUE	332 451,04	DERVOVIC	244 319,72
07	CHARPENTE BOIS - MOB	240 680,73	HUNSINGER	230 587,50
08	ETANCHEITE	112 935,47	SOPREMA	132 000,00
09	COUVERTURE TUILES	123 877,58	BILZ	119 764,52
10	LASURE EXTERIEURE - ECHAFAUDAGES	34 168,38	DECOPEINT	30 242,00
11	MENUISERIE EXTERIEURE ALUMINIUM - OCCULTATION - STORES	435 179,75	HELLUY	352 160,00
12	MENUISERIE INTERIEURE BOIS - SIGNALÉTIQUE	359 238,71	HUNSINGER	373 271,52
13	SERRURERIE	111 751,40	WEBER	121 764,00
14	PLATRERIE - FAUX-PLAFONDS	197 610,11	GEISTEL	244 000,00
15	REVETEMENT DE SOL COLLE	14 000,00	ESPACE DECOR	13 800,36
16	REVETEMENT DE SOL COULE	142 409,98	GUINAMIC	140 000,00
17	CARRELAGE - FAIENCE	51 318,73	DIPOL	76 266,34

18	PEINTURE INTERIEURE - NETTOYAGE DE FIN DE CHANTIER	76 314,95	SPS PEINTURE	82 694,00
19	EQUIPEMENTS DE CUISINE	40 000,00	MAINTENANCE EQUIPEMENT ALIMENTAIRE	54 098,94
20	CHAUFFAGE - VENTILATION	624 316,40	HOULLE	650 020,00
21	PLOMBERIE - SANITAIRE	127 919,25	HOULLE	152 648,00
22	RESEAUX ENTERRES	73 452,01	BEYER ASSAINISSEMENT	99 542,31
23	ELECTRICITE - PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES	374 035,95	ELECTRICITE VEIT	433 295,80
<b>TOTAL € HT</b>		<b>4 835 330,30</b>		<b>5 070 629,06</b>

Après délibération, le Conseil Municipal :

- Retient les attributaires tels que susmentionnés à savoir :
  - Pour le lot 5 : SOLETANCHE BACHY pour un montant de 119 780,00€ HT
  - Pour le lot 11 : HELLUY pour un montant de 352 160,00€ HT
- Précise que le montant total des lots de travaux s'élève à 5 070 629,06€ HT
- Autorise Madame le Maire à signer les différents documents y afférents.

Adopté à l'unanimité (pour : 15, contre : 0, abstention : 0).

## 2. Mise à jour du plan de financement du projet de rénovation de la salle polyvalente et la construction accolée d'un périscolaire (délibération n° 49/2023)

Vu l'attribution des lots de travaux pour le marché de rénovation de la salle polyvalente et la construction accolée d'un périscolaire de 80 places par délibérations n° 45/2023 du 7 août 2023 et 48/2023 de ce jour, il convient de mettre à jour le plan de financement acté par délibération n° 2/2023 du 13 janvier 2023,

Vu la validation du montant total des lots de travaux qui s'élève à 5 070 629,06€ HT, voici le plan de financement mis à jour avec les données en notre disposition

	Selon estimations au 30/08/2023	Remarques
Montant HT du projet	5 070 629,06€	
Montant HT maîtrise d'œuvre	769 170,39€	
<b>Coût total HT du projet</b>	<b>5 839 799,45€</b>	
Subvention CD67 – Fonds de	250 400,00€	Notifiée

développement et d'Attractivité		
Subvention Etat – DETR 2022 + DETR 2023	1 193 457,68€	Notifiées
Subvention Région Cadre de Vie et Services de Proximité	100 000,00€	En instruction
Subvention Région CLIMAXION	100 000,00€	En instruction
Subvention CAF	564 000,00€	Notifiée
Subvention CEA – Fonds Communal Alsacien	100 000,00€	En instruction
Participation de la société WIENERBERGER (tuiles et briques)	20 000,00€	
<b>Montant total des subventions prévisionnelles et notifiées au 30/08/2023</b>	<b>2 327 857,68€</b>	
<b>Reste à payer en HT après déduction des subventions prévisionnelles</b>	<b>3 511 941,77€</b>	
<i>Emprunt (déjà réalisé en juillet 2022)</i>	<i>2 500 000,00€</i>	
<b>Autofinancement par la Commune</b>	<b>1 011 941,77€</b>	

Après délibération, le Conseil Municipal :

- Approuve le plan de financement tel que susmentionné
- Autorise Madame le Maire à signer les différents documents y afférents.

Adopté à la majorité (pour : 14, contre : 1, abstention : 0).

### 3. Décision modificative n° 2 (délibération n° 50/2023)

Vu la demande de la Trésorerie, il convient d'abonder le compte 673.

Ainsi il convient de prendre la décision modificative suivante :

Compte 615228 : -1000€

Compte 673 : + 1000€

Après délibération, le Conseil Municipal :

- Approuve la décision modificative telle que susmentionnée
- Autorise Madame le Maire à signer les différents documents y afférents.

Adopté à l'unanimité (pour : 15, contre : 0, abstention : 0).

### 4. Chasse (délibération n° 51/2023)

Vu les délibérations n° 26/2023 et 43/2023,

Vu le renouvellement des baux de chasse pour la période 2024-2033,

Après avoir consulté les propriétaires fonciers par courrier sur leur volonté de voir le produit de la chasse affecté aux propriétaires fonciers directement ou abandonné à la Commune,

Vu les réponses des propriétaires fonciers dont 67,42 % se sont exprimés en faveur de l'abandon du produit de la chasse à la Commune,

Ainsi vu que 2/3 au moins des propriétaires de la Commune possédant au moins 2/3 des surfaces chassables se sont exprimés pour l'abandon du produit de la chasse à la Commune, le produit de la chasse revient à la Commune. Cependant, comme ce fut le cas jusqu'à présent, la Commune souhaite reverser ce produit de location de la chasse à l'Association Foncière pour l'entretien des chemins ruraux et travaux connexes.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- décide de reverser le produit de la chasse à l'Association Foncière pour la période 2024-2033.
- Autorise Madame le Maire à signer tous les documents y afférents.

Adopté à l'unanimité (pour : 15, contre : 0, abstention : 0).

## 5. Mise à jour concernant la zone nature

Point ajourné

## 6. Programme de voirie 2024 (délibération n° 53/2023)

Vu la proposition de programme de voirie 2024 de l'Eurométropole, à savoir :

- Entretien rue Albert Schweitzer = 45 000€ au titre du T1
- Chemin du Schwall cœur de vie (accès déchèterie) 2<sup>ème</sup> tranche = 150 000€ au titre du T3

Après délibération, le Conseil Municipal :

- Approuve le programme de voirie tel que susmentionné
- Autorise Madame le Maire à signer les différents documents y afférents.

Adopté à l'unanimité (pour : 15, contre : 0, abstention : 0).

## 7. Renouvellement de la commission de contrôle des listes électorales (délibération n° 54/2023)

Vu la délibération n° 41/2020,

Vu la sollicitation de la Préfecture pour le renouvellement de la commission de contrôle des listes électorales,

Il convient de nommer 3 membres issus de la liste majoritaire et 2 membres issus de la liste d'opposition et chacun de ces membres doit avoir un suppléant. Il est précisé que Madame le Maire et ses Adjoints ne peuvent siéger dans cette commission.

Ce sont déclarés candidats :

Titulaires	Suppléants
Sylvie ARBOGAST	Odile BIRGY LOZANO
Etienne BRUN	Sophie OUVRARD
Annie DIEMER	Jean MEYER
Daniel SEIFERT	Olivier MULLER
Jean-Louis NIEDERST	Patrick ZEISSLOFF

Après délibération, le Conseil Municipal :

- Approuve le renouvellement selon le tableau susmentionné
- Autorise Madame le Maire à signer les différents documents y afférents.

Adopté à l'unanimité (pour : 15, contre : 0, abstention : 0).

## **8. Poste d'agent technique territorial (délibération n° 55/2023)**

Comme précisé lors du dernier Conseil Municipal, il convient de revoir la durée hebdomadaire de services (DHS) du poste d'agent technique territorial effectuant les missions d'agent polyvalent des bâtiments, de la voirie et des espaces verts,

Ainsi vu que cela inclus les heures de ménage au périscolaire, Madame le Maire propose de passer la DHS à 23h.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- Approuve la création de poste
- Autorise Madame le Maire à signer les différents documents y afférents.

Adopté à l'unanimité (pour : 15, contre : 0, abstention : 0).

## **9. Délibération portant mise en place et désignation du référent déontologue pour les élus (délibération n° 56/2023)**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal le rapport suivant.

À la suite du déploiement du dispositif du référent déontologue pour les agents en 2016, le législateur a décidé d'instaurer un dispositif similaire pour les élus (article L. 1111-1-1 du code général des collectivités territoriales).

Un décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l'élu local prévoit l'entrée en vigueur du dispositif dans un délai raisonnable à compter du 1er juin 2023 sur le fondement d'une délibération de l'assemblée délibérante désignant cette nouvelle autorité.

Il est proposé à l'organe délibérant de retenir le collège des référents déontologues mis en œuvre par le Centre de gestion du Bas-Rhin pour le référent déontologue des agents.

Ce collège est mutualisé avec les Centres de gestion du Territoire de Belfort (90) et du Haut-Rhin (68) et permet de traiter les demandes d'avis par un collège de trois magistrats administratifs et judiciaires.

Ce référent déontologue pourra conseiller tout élu local sur les questions suivantes :

- L'impartialité, la diligence, la dignité, la probité et l'intégrité.
- La primauté du seul intérêt général dans l'exercice de son mandat (excluant donc un intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier).
- La prévention de tout conflit d'intérêts.
- L'utilisation strictement limitée des ressources et moyens mis à sa disposition à l'exercice de son mandat.

- La prévention de la prise de mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.
- La participation assidue aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.
- Les questions liées à sa responsabilité devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions.

Le demandeur présente sa question par courriel et se voit proposer en retour une réponse sous forme d'avis, publié ensuite sur le site internet du référent déontologue de façon anonymisée.

Un arrêté du 6 décembre 2022 fixe les tarifs réglementaires à 300 euros pour le président du collège lorsque les missions de référent déontologue sont assurées par un collège et à 200 euros maximum pour la participation effective à une séance du collège d'une demi-journée. Ces tarifs sont englobés dans les frais de gestion de service fixés par le Centre de gestion selon les modalités suivantes, en application de sa délibération du 15 mars 2023 :

	Collectivité affiliée	Collectivité non affiliée
- Coût / jour	800 euros	1000 euros
- Coût / 1 demi-journée	400 euros	500 euros
- Coût horaire	125 euros	150 euros

Après délibération, le Conseil Municipal décide :

- De désigner le collège des référents déontologues des Centres de gestion 67-68-90 comme référent déontologue des élus.
- D'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents et conventions y afférant ainsi que les avenants de mise à jour qui pourraient être proposés ultérieurement.
- D'approuver les tarifs de saisine du référent déontologue des élus
- D'adopter la charte d'engagement déontologique et éthique des élus figurant en annexe de la présente délibération et de la convention d'adhésion signée avec le Centre de gestion.

Adopté à l'unanimité (pour : 15, contre : 0, abstention : 0).

#### ❖ **Comptes rendus des réunions et points divers :**

- Madame le Maire fait le point/informe le Conseil Municipal sur :
  - La distribution des bulletins d'information et publications municipales
  - Le lancement des travaux de voirie de la rue de la Breit
  - Le fait que le marquage au sol n'a pas été fait dans la rue d'Ittenheim et la rue d'Osthoffen suite aux travaux d'entretien du mois d'août. Madame le Maire l'a signalé à l'EMS en demandant une intervention urgente.
  - L'enquête publique de la modification n° 4 du PLUI aura lieu du 4 septembre au 6 octobre 2023.
  - Madame le Maire fait le point sur les évolutions relatives au balayage mécanisé à savoir un passage complémentaire sur la rue Principale le 1er mardi du mois et également sur le côté non balayé du quartier des fleurs où il y a un stationnement alternatif bimensuel.



- Madame l'Adjointe, Anne RITTER, fait le point sur l'organisation de la Breuschoise dans le cadre d'Octobre Rose qui aura lieu le dimanche 15 octobre 2023 à partir de 10h.
- Madame le Maire fait le point sur la rue des Vignes et les demandes d'études en cours à ce niveau pour la sécurisation des piétons

Madame le Maire clôt la séance à 21h22.